

**Procès-verbal de la 6^e assemblée ordinaire
du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Jeudi le 24 octobre 2024, 19 h 00,
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M ^{me} Marianne Métivier	Vice-présidente
M. Rémi Gosselin	Administrateur
M. Jean-François Verret	Administrateur
M ^{me} Marie-Claude Martel	Administratrice

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal du district des Monts
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Denis Demers	Secrétaire

3 citoyen.ne.s étaient présent.e.s.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers fait la lecture de l'ordre du jour. Elle demande si d'autres sujets doivent être ajoutés.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2024	19 h 05
4. Suivi au procès-verbal	19 h 10
5. Dossiers du Conseil de quartier	19 h 25
6. Période d'intervention du conseiller municipal	19 h 55
7. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 00
8. Correspondance et trésorerie	20 h 15
• Page FB	
10. Divers	20 h 25
11. Levée de l'assemblée	20 h 30

RÉSOLUTION NDL-24-CA-36

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 SEPTEMBRE 2024

M^{me} Sarah Demers demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION NDL-24-CA-37

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M. Jean-François Verret, il est résolu d'adopter le procès-verbal de septembre 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M^{me} Sarah Demers fait un survol du procès-verbal de la rencontre de septembre 2024. Elle annonce qu'il y aura une séance organisée par le Saiso le 29 octobre prochain au centre de ski de Charlesbourg impliquant tous les acteurs du milieu du projet de centre plein air récréotouristique. M^{me} Sarah Demers y sera présente.

M. Ernesto Salvador Cobos a transmis les réponses des dernières résolutions adoptées par le Conseil.

Protection des lots 6 344 683, 6 073 985 et 6 074 086 en tant que milieux naturels

Un panneau de signalisation sera installé cet automne. Merci.

Rue de Dublin

Le relevé effectué au début de l'été 2024 indique une vitesse pratiquée de 38 km/h (au 85e centile, "V85"), ce qui est même inférieur aux vitesses mesurées à l'automne 2022.

Nous estimons qu'il n'y a donc pas lieu d'intervenir en priorité sur cette rue au moyen d'aménagements, mais nous continuerons nos efforts de sensibilisation au moyen de l'afficheur mobile de vitesse.

M^{me} Sarah Demers fait part qu'une citoyenne résidant sur cette rue a fait, avec des voisins, une plainte au 311 pour demander à la Ville de nettoyer la zone qui appartient à la Ville derrière les terrains des citoyen.ne.s de la rue.

Suivi rapide de la situation du projet de garderie Les Arbrisseaux (R.C.A.4V.Q.222)

En suivi à la résolution 24-CA-34 concernant un suivi sur le projet de construction de la garderie *Les Arbrisseaux* sur la rue Côte-Bédard, la Ville a fait parvenir une réponse :

En réponse à votre résolution numéro 24-CA-34 adoptée à la séance du conseil de quartier du 26 septembre dernier, la Division de la gestion territoriale désire vous partager les éléments suivants.

L'arrondissement de Charlesbourg a adopté un Règlement qui autorise la construction d'une garderie ou un CPE sur le lot numéro 1 337 785, localisé au 849

Côte Bédard. Ce Règlement (R.C.A.4V.Q. 222) fixe également certaines conditions, dont celle de devoir installer et maintenir une clôture opaque d'une hauteur de deux mètres de haut ou une haie dense d'une hauteur minimale de 1,5 mètre de part et d'autre de l'allée d'accès.

L'ensemble des documents et informations déposés dans la demande de permis pour le site de la garderie ayant été reconnus conformes, le permis de construction a été délivré par la Ville le 7 juin 2024. Le permis est valide pour un an à compter de cette date. Le requérant (la garderie) a donc 12 mois pour effectuer les travaux et 18 mois pour compléter l'aménagement du terrain.

Par ailleurs, il semble exister une problématique sur la ligne mitoyenne des deux lots, à l'effet qu'un remblai de roches aménagé sur le lot du 845 Côte Bédard empièterait en bonne partie sur le lot du 849, ce qui empêcherait la réalisation de certains travaux du côté de la garderie, dont l'installation des conduites souterraines d'aqueduc et d'égouts, et l'aménagement conforme à la réglementation de l'aire de stationnement et de l'allée d'accès desservant le bâtiment de la garderie. Les situations d'empiètement relevant de la juridiction du Code civil, la Ville n'a aucun pouvoir pour régler cette situation. Elle ne peut que promouvoir la conclusion d'une entente entre les parties concernées par la situation actuelle.

En terminant, la rétention des eaux pluviales et de ruissellement, indiquée dans la résolution du conseil de quartier, est également sous la juridiction du Code civil. Encore ici, la Ville ne peut intervenir sur cet élément. Selon le Code civil, il revient à tout propriétaire de retenir sur son lot les eaux pluviales et de ruissellement.

RÉSOLUTION NDL-24-CA-38

Sur proposition de M^{me} Marianne Métivier, appuyée par M. Jean-François Verret, il est résolu de demander à la Ville si le projet de garderie des Arbrisseaux du 849 Côte Bédard a été évalué selon le projet initial ou modifié avec le changement de l'emplacement du stationnement et pourquoi ce paramètre a-t-il été modifié.

Adoptée à l'unanimité

En lien avec la nouvelle *Stratégie de sécurité routière 2025-2029* de la Ville de Québec, M. Ernesto Salvador Cobos invite le Conseil à faire parvenir à la Ville les endroits qu'il considère les plus problématiques, par exemple à l'intersection Henri-Bourassa et rue Bernier, devant la quincaillerie Canac, où il y a encore eu un accident dernièrement. M. Éric Ralph Mercier mentionne qu'il a déjà fait une demande politique pour que cette intersection problématique puisse être plus sécuritaire.

M^{me} Sarah Demers mentionne par ailleurs qu'elle a vidé le tiroir du classeur du chalet Notre-Dame-des-Laurentides.

5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

Il n'y a pas de dossier en cours.

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Éric Ralph Mercier fait part que toutes les demandes qui lui ont été adressées personnellement ont été transmises aux bonnes personnes et que des suivis sont faits concernant les dossiers.

Le conseiller fait part que plusieurs activités liées à l'Halloween se préparent et il invite les membres de l'assemblée à consulter [le site de la Ville](#) pour avoir plus de détails.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Une administratrice du Conseil de quartier de St-Émile vient partager la situation de citoyens (l'un de St-Émile, l'autre à NDL) qui ont fait circuler une pétition pour avoir un parc dans le secteur, étant donné la présence croissante de jeunes familles et de personnes âgées. Le Conseil de St-Émile a monté un dossier et adressé des résolutions à la Ville à ce sujet.

Ils ont considéré un lot de 510 m² qui appartient à la Ville (lot 6369735), qui se situe en face du petit rond-point de la rue de l'Apogée et près de l'école de L'Étoile-du Nord à Notre-Dame-des-Laurentides, qui pourrait être aménagé en tant que parc. Le potentiel est là, mais les dimensions ne concordent pas avec la règle de grandeur de parc de la Ville. Ils ont fait une demande à la Ville il y a 20 mois et deux autres terrains à St-Émile sont en évaluation, mais les analyses prennent beaucoup de temps.

Elle propose au Conseil de joindre leurs forces pour faire part à la Ville des besoins actuels des citoyens. M^{me} Sarah Demers invite la dame à lui envoyer les informations concernant ce dossier pour élaborer une résolution pour demander un parc.

Un citoyen fait part qu'il trouve que peu de demandes des citoyens du nord de Charlesbourg sont considérées à la Ville. Il se demande si les coupures quant au déneigement et à la collecte des rebuts vont servir à financer un projet du maire, tel qu'un tramway. M. Éric Ralph Mercier entend les doléances du citoyen.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance

Il n'y a pas d'intervention.

Trésorerie

M^{me} Mélanie Guilmette a transmis les informations au Conseil : en date du 24 octobre 2024, il y a 903,43\$ au compte.

RÉSOLUTION NDL-24-CA-39

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu d'octroyer 125,00 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

M. Ernesto Salvador Cobos fera un rappel concernant la mise à jour au Registraire des entreprises de Québec.

Page Facebook

Il n'y a pas de nouveauté.

10. DIVERS

M. Ernesto Salvador Cobos fait part qu'il y aura une consultation publique portant sur certains plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) spécifiques à l'arrondissement de Charlesbourg le 7 novembre prochain. Lors de cette assemblée de consultation, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et la Politique de participation publique de la Ville de Québec, les modifications réglementaires seront présentées. Ce sera l'occasion d'émettre des commentaires et de poser des questions.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Sarah Demers annonce la levée de l'assemblée. Il est 20 h 15.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Denis Demers.

SIGNÉ

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

M. Denis Demers, secrétaire